

CTA du 30 novembre 2021, Compte rendu du SNALC

➤ Présents

-Pour l'administration : Mme la Rectrice , SG , SG adj. DRH , DASEN 30, DASEN 34 , DASEN 66 , DAASEN , SG 34 , SG 11

- Pour les syndicats : FSU/UNSA/SNALC/FO

➤ Lecture des déclarations liminaires : FSU / UNSA / SNALC / FO

➤ Réponses de Mme la Rectrice :

Mme la rectrice commence par un point sur la **situation sanitaire**.

Le variant omicron est extrêmement contaminant et les chiffres sont assez importants :

427 classes fermées dans l'académie, 1911 cas positifs (élèves + personnels). Nous avons renforcé nos capacités de coordination avec l'ARS, et nous avons convoqué un CHSCTA exceptionnel, des CHSCTD, et nous avons reçu les OS représentatives en audience le 14 janvier.

Moyens matériels supplémentaires : masques chirurgicaux pour les personnels, déploiement des capteurs de CO² mobiles → Tous les lycées de l'académie en ont au moins un, et pour les écoles : appui des préfets pour que les communes puissent avoir accès à l'enveloppe de 20 millions d'euros mis à disposition par l'Etat).

Moyens humains en cours de déploiement depuis la 1ere semaine de janvier : recrutement de contractuels avec des CDD de 6 mois et appel aux jeunes retraités (concernant la liste complémentaire, l'administration est encore en attente d'instructions du ministère). 57 ETP d'AED possible pour notre académie. Recrutement de renforts administratifs (à hauteur de 53 ETP) ; un par circonscription. Maintient et renfort des équipes LAC (lutte anti-Covid).

Nous avons aussi souhaité **alléger les tâches administratives des directeurs** d'école en supprimant un certain nombre d'enquêtes et en reportant les épreuves nationales de mi-CP.

Nous ferons un nouveau point de situation sanitaire d'ici une quinzaine de jours.

Concernant le **projet de loi 3DS**, les demandes des OS de l'académie de Montpellier ont bien été transmises au ministère.

Sur la question des moyens : nous défendons notre académie auprès du ministère, et nous sommes placés parmi les 5 académies les mieux dotées en métropole. Mme la rectrice rappelle que le rôle du CTA est de répartir les moyens alloués, pas de contester les moyens alloués par la centrale.

Sur la question des **PFMP**, nous avons latitude pour adapter les périodes aux difficultés de tenir les stages au regard des conditions sanitaires.

Concernant **l'EPS** et la **continuité pédagogique**, Mme la rectrice rappelle ce qu'elle a présenté lors de l'audience de vendredi (voir compte rendu du SNALC).

➤ Approbation CR du CTA du 12 janvier 2021

Approbation à l'unanimité

➤ Prévision des effectifs

Les prévisions faites il y a un an pour le 2d degré ne se sont pas réalisées (voir CR du CTA d'octobre), et cette donnée a été prise en compte pour ajuster les prévisions pour la rentrée 2022.

Sur le 1^{er} degré, variation démographique en baisse dans notre académie (plus de 67 000 élèves en moins au niveau national) : nous attendons **2402 élèves en moins**.

Dans le second degré, la baisse nationale est peu significative, quand dans notre académie, nous attendons des effectifs supplémentaires : **+1108 élèves**.

Variations d'effectifs	Premier degré	Collèges et Segpa	Lycées généraux	Lycées pro
Aude	-371	-91	-57	-12
Gard	-1120	-141	+32	-40
Hérault	-579	+382	+497	+37
Lozère	-28	-17	+40	+42
Pyrénées Orientales	-304	-7	+146	+7
Académie	- 2402	+420	+661	+27

➤ Offre de formation

Nous engageons un travail avec la collectivité régionale de façon pluriannuelle de façon à pouvoir répondre à des besoins spécifiques pour certains territoires.

Pour la rentrée 2022, 18 établissements sont concernés par des modifications de leur offre de formation. Nous pouvons ouvrir des formations pré-bac (11 ouvertures, +60 places) et post bac (2 ouvertures, +157 places) en privilégiant celles qui ouvrent des perspectives de continuité d'études ou d'insertion professionnelle et moduler les capacités d'autres formations.

A noter :

- 2 dispositifs ouverts dans le cadre « un jeune, une solution » sont pérennisés : FCIL à Mendès France (Montpellier) et à Rosa Luxembourg (Canet en Roussillon).
- toujours dans le cadre « un jeune, une solution », pérennisation de 3 hausses d'effectifs en BTS (NDRC à Monnet, Mendes et Camus / BTS SP3S à Jules Fil / BTS analyse et biologie médicale à Lacroix).

- Ouverture de parcours préparatoires au concours de professorat des écoles (PPPE dans les lycées Clémenceau et Monnet de Montpellier).

Il y a également des transferts visant à améliorer la professionnalisation : ex → diminution du CAP coiffure à Voltaire, pour pouvoir ouvrir un bac pro dans le même établissement.

VOTE : ABSTENTION FSU/SNALC/FO – POUR UNSA.

➤ Présentation des moyens

• 1^{er} degré :

86 ETP moyens supplémentaires, soit environ 7 % des moyens répartis entre les académies métropolitaines.

Priorités académiques :

- poursuite des dédoublements de classes en EP
- finalisation du plafonnement des classes à 24 (GS, CP et CE1) hors EP
- amélioration du régime de décharges de service des directeurs d'école
- accompagnement de l'école inclusive (création d'Ulis et unités d'enseignement autisme)
- accompagnement des territoires ruraux : aucune fermeture d'école sans l'accord du maire

Comme l'an dernier, la proposition présentée ce jour répond à ces priorités mais aussi à l'objectif d'améliorer le taux d'encadrement dans chacun des départements de notre académie .

Département	Proposition de dotation académique (en ETP)	P/E rentrée 2022
Aude	+ 3	6 ,112
Gard	+ 7	5,755
Hérault	+ 69	5,762
Lozère	+ 0	9,605
PO	+ 7	5,774
Académie	+86	5,874

Plusieurs syndicats, dont le SNALC, demandent davantage de données sur la réalisation des priorités légales par département, afin de pouvoir objectiver leur vote. Mme la rectrice répond que les données CTMEN sont une présentation d'un bilan sur la réalisation des objectifs prioritaires. Elles sont publiques et disponibles par département, sur un site dédié (baromètre de l'action publique, département, éducation jeunesse). Le SNALC remarque avec regret que le remplacement est absent des priorités ; Mme la rectrice répond qu'il s'agit bien d'une priorité qui n'a pas été présentée mais qui a été prise en compte.

Le SNALC demande à ce que les élus de CTSD aient accès au P/E détaillé par niveaux. En effet, il estime que les dispositifs de dédoublement biaisent les P/E des structures, et ne permettent pas de connaître la réalité des effectifs dans les classes non concernées par ces dispositifs. L'administration répond qu'il est difficile de raisonner par niveau car double niveaux...

Mme la rectrice tente d'explicitier la démarche qui permet d'attribuer les moyens. Le SNALC comprend qu'on regarde les effectifs, puis qu'on tente d'améliorer les P/E moyens de tous les départements. Le mot « équitable » employé à plusieurs reprises par l'administration semble dès lors peu approprié.

Comment définir la ruralité ? critère principal = éloignement (lieux de culture, lieux de soins...) Liste disponible et publiée par le DGESCO. Certaines communes de petite taille ne peuvent ainsi prétendre à l'adjectif de ruralité car situées en périphérie de grandes agglomérations.

VOTE : CONTRE à l'unanimité

• **2d degré :**

Notification académique pour la rentrée 2022 : **+21 emplois**.

La répartition des moyens proposée prend en compte :

- l'accompagnement de la croissance démographique attendue
- le financement de mesures liées à l'offre de formation
- la mise en place deux parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) supplémentaires
- le renforcement de l'enseignement des valeurs de la République
- le déploiement dans certains établissements de l'enseignement facultatif de « français et culture antique » (FCA)
- le renforcement de la mixité sociale au sein des EPLE
- le maintien d'un accompagnement académique dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme du lycée. Sont soutenus en particulier certains établissements proposant des enseignements de spécialités rares, ainsi que les établissements de petites tailles.
- le maintien d'une marge complémentaire pour accompagner les collèges, lycées généraux et technologiques et lycées professionnels les plus exposés à la difficulté sociale et scolaire
- l'ouverture de dispositifs supplémentaires relatifs à l'école inclusive (ULIS)
- l'implantation d'un support de DDFPT, de directeur de SEGPA et de documentation

	Variation en emploi
Moyens LGT	0
Moyens LP	0
Moyens CLG et Segpa	-9
Autres emploi Clg (Dir Segpa, documentation)	2
Autre emploi LP (DDFPT)	1
Dispositif Ulis Clg	9
Dispositif Ulis LP	2
Offre de formation Lyc et LP (hors PPPE)	16

Le SNALC dénonce une dotation en trompe l'œil : le ration HP/HSA ne nous est pas communiqué. Nos HSA sont constantes d'après l'administration. Et cette dotation inclut les stagiaires qui vont démarrer à temps plein. Cela revient à supprimer des postes pour les titulaires ; comprenez que ce sont les stagiaires qui vont prendre les HSA supplémentaires...

L'administration explique la faiblesse de la dotation collège par les prévisions d'effectifs surestimés l'an dernier. Les OS demandent comment les conséquences de cette erreur prédictive ont été chiffrées. La réponse de l'administration lui est apparu trop peu objectivée.

Le SNALC dénonce le manque de déontologie de la méthode de travail cette année. Il estime qu'il s'agit d'un manque de respect pour les représentants des personnels que nous sommes : les chefs d'établissement ont déjà reçu leur DGH, y compris le ratio HP/HSA (certains l'ont même diffusé)

Aux questions sur les PPPE, l'administration précise qu'elle ne fait pas appel à des professeurs du 1^{er} degré mais à des moyens assurés par l'université et le second degré.

Le SNALC s'inquiète du fait que les BMP stagiaires seront installés dans les établissements qui peinent à absorber les HSA : l'administration assure que ce n'est pas le cas.

Concernant les emplois non enseignants, la dotation est utilisée pour créer un certain nombre d'emplois :

- + 11 ETP de CPE (dont 1 provisoire)
- + 2 ETP emploi personnels infirmiers et assistants de service social
- + 1 ETP emplois de personnels de direction
- + 4 ETP emplois de personnels administratifs
- + 8 ETP emplois chefs de projets SNU
- + 4 ETP emplois personnels administratifs

VOTE : CONTRE à l'unanimité (donc repli le 26 janvier à 9h30).

➤ Evolution de la cartographie des enseignements de spécialité en LGT

Le nouveau lycée de Sommières ouvrira à la rentrée prochaine avec implantation des 7 EDS socle.

Vote : 10 ABST.

NB, les modifications d'EDS seront examinées lors du CTA de Mars. NB : 26 janvier = date butoir pour que les chefs d'établissement fassent remonter une demande de modification des EDS

Fin des travaux à 19h.